



Distance du lieu de travail

Par **sandra32**, le **03/07/2016** à **15:09**

Bonjour, Je travaille pour un groupement d'employeur et je suis en CDI. J'ai refusé d'aller sur un chantier car celui-ci est à plus d'une heure de route de mon domicile et étant maman, je ne peux laisser mes enfants seuls très tôt. La responsable m'a obligé à prendre une journée de congé alors que d'autres chantiers plus près de chez moi étaient possibles. Ont-ils le droit ? J'ai déjà expliqué à ma hiérarchie lors d'entretiens individuels mes difficultés à me déplacer à plus de 50km mais il semble qu'elle n'en tienne pas cas. Que puis-je faire ?

Par **P.M.**, le **03/07/2016** à **17:45**

Bonjour,
Tout dépend des dispositions du contrat de travail mais l'employeur a le pouvoir d'organisation dans le choix des chantiers qui vous sont confiés lorsque cela n'est pas illicite...